



Noyon le 1^{er} février 2017

Syndicat national de l'Éducation Physique
Bureau académique de l'académie d'Amiens
4 rue de la brasserie 60400 Noyon
Tél 0344442270 Mail : s3-amiens@snepfsu.net
Site : <http://www.snepfsu-amiens.net>

A Mesdames, Monsieur les IA-IPR EPS
de l'académie d'Amiens

Mesdames, Monsieur

Le SNEP a organisé en janvier des stages de formation syndicale sur le thème du PPCR.

De nombreuses interrogations demeurent concernant essentiellement l'évaluation.

Elles sont les suivantes :

- Est-ce que le PPCR modifie votre plan d'inspection dès cette année ?
- Est-ce que les inspections des collègues au 5^{ème} vont être maintenues ?
- Les collègues concernés doivent-ils s'attendre à une nouvelle inspection quand ils seront au 6^{ème} échelon ? Même type de questions pour les autres RDV de carrière.
- Est-ce que les inspections récentes et l'entretien post-visite serviront de support aux 3 RDV de carrière pour l'accélération de carrière et l'accès à la hors classe ? Si oui peut-on en conclure que pour ces collègues le RDV de carrière se résumera à un entretien avec le chef d'établissement ? Comment est définie une inspection récente ? Dans ce cas de figure, comment allez-vous procéder pour l'évaluation des items communs inspecteurs/chefs d'établissement ?
- Les collègues qui sont déjà au 9^{ème} échelon avec plus de 2 ans d'ancienneté, vont-ils avoir un rdv de carrière (inspection + entretiens) afin d'accéder à la hors classe ? Si ce n'est pas le cas, auront-ils autant de chances d'accéder à la hors classe que les collègues qui vont entrer de plain-pied dans le nouveau dispositif ?

Quelles réponses pouvez-vous apporter aux collègues ?

Je vous remercie.

Veillez recevoir Mesdames, Monsieur, ma respectueuse considération.

Michel Guélou
Secrétaire académique
SNEP/FSU Amiens